

Communication ANIA 17/03

Suite aux annonces hier soir des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum, voici :

- [L'attestation de déplacement dérogatoire](#) (+ pdf joint) ; elle peut être rédigée sur papier libre
- Le [décret portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19](#), précisant les motifs suivants :
 - Trajets entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés ;
 - Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées par arrêté du ministre chargé de la santé pris sur le fondement des [dispositions de l'article L. 3131-1 du code de la santé publique](#)
 - Déplacements pour motif de santé ;
 - Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables ou pour la garde d'enfants ;
 - Déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

Vous avez été nombreux à nous alerter aujourd'hui sur les inquiétudes de vos salariés et sur un risque d'absentéisme, suite aux mesures annoncées hier soir par le Président de la République. Ce risque est majeur et mettrait en difficulté nos entreprises quant à leur capacité à produire, alors que l'alimentation est prioritaire.

Lors de plusieurs rendez-vous téléphoniques ce jour, d'une part avec Bruno Le Maire, Muriel Pénicaud et Didier Guillaume et d'autre part avec Didier Guillaume, Richard Girardot a obtenu qu'un courrier soit adressé à nos salariés, afin de :

- Reconnaître que la santé et l'alimentation sont les deux principales préoccupations des français et que le secteur de l'alimentation est stratégique et crucial,
- Témoigner à nos salariés les encouragements et la reconnaissance des ministres.

Vous trouverez ci-joint ce courrier co-signé par Bruno Le Maire et Didier Guillaume. Nous vous invitons à le diffuser très largement.

Social

- **Activités partielles**

Vous trouverez ci-joint le CP du Ministère du travail. Ces informations sont susceptibles d'évoluer en fonction des prochaines annonces du Ministère du travail.

- Vous trouverez ci-joint, deux documents
 - La Foire aux questions Ministère de l'Intérieur
 - **Une note ANIA sur les principales mesures d'ordre social**Nous vous invitons à consulter la mise à jour du [Q&A Ministère du travail actualisé ce jour.](#)
- **Concernant les autorisations de déplacement et les justificatifs de déplacement**
Les autorités n'ont pas encore précisé si ces autorisations devaient être renouvelées quotidiennement. En l'absence de consigne claire et pour éviter des soucis pour les salariés lors des contrôles, à date et sans autre précision des autorités, nous vous **recommandons de préciser une période** sur ces attestations.

Export

- **Certificat pour les exportations**
Plusieurs entreprises nous font remonter des difficultés pour obtenir des certificats et autres signatures de documents essentiels à l'expédition de marchandises pour continuer à assurer les exportations. Les modalités de continuité d'activité pour les CCI, services administratifs et ambassades concernés sont en cours de mise en œuvre. Les administrations sont déjà informées et mobilisées sur ce sujet. **Nous vous invitons à nous faire remonter toute difficulté rencontrée afin que nous puissions identifier les points de blocage à ce jour.**
- Pour rappel, la circulation de marchandises est assurée dans l'ensemble de l'union européenne comme l'indiquent les lignes directrices publiées hier par la [Commission européenne](#). La circulation entrante et sortante de marchandises de l'UE est également maintenue.

Transport

- L'ANIA participe tous les jours à **une réunion de crise orchestrée par le Ministère du transport sur la situation du transport routier de marchandises**
Participent à cette réunion FNTR / TLF / OTRE / AUTF / CGI / FCD / UMF / Ministère de l'Agriculture.
Merci d'adresser à Marie Buisson (mbuisson@ania.net) toute information que vous souhaiteriez que nous partagions lors de cette réunion (*augmentations de tarifs de la part des transporteurs, arrêt des prestations de transport etc.*).